

Février 2018



LE KIKIRI



« Ne demandez pas à un syndicat ce qu'il peut faire pour vous, demandez-vous ce qu'on peut faire ensemble »



Agressions verbales, provocations physiques, jusqu'où ira l'OCRTIS ?

Avant d'en arriver aux faits actuels il est nécessaire de faire un petit rappel pour que le contexte soit clair pour tout le monde.

La Douane, à l'issue d'une procédure de retenue douanière est dans l'obligation de remettre les infracteurs à un Officier de Police Judiciaire (OPJ).

Qu'est-ce-qu'une remise ? C'est simplement le fait pour la Douane de remettre la garde de la personne, de la marchandise de fraude et de ses effets personnels à un OPJ.

Très concrètement l'OPJ signe 3 PV, et passe un coup de fil au Parquet, voir en plus, selon le cas, à l'avocat, à l'interprète et au consulat, pour prévenir de cette remise.

L'OPJ, après cette procédure peu contraignante, laisse la garde aux policiers du commissariat de Cayenne ou à ceux présents en chambre carcérale du Centre Hospitalier de Cayenne (CHAR) jusqu'au lendemain.

S'il y a quelques années à peine, c'est tout à fait normalement que les OPJ de la Police Judiciaire de Cayenne venaient chercher les infracteurs au sein des locaux de l'aéroport, quelque soit l'heure, cela à bien changé !

Pour commencer une heure limite pour les remises a été fixée à minuit, délais après lequel les douaniers doivent garder les mis en retenue douanière toute la nuit, jusqu'à 8H le lendemain.

Une sacrée avancée sociale pour les OPJ ! Des permanences de 48H certes, mais il ne faut surtout pas les déranger de minuit à 8H.

Bref, une façon comme une autre de perdre du temps sachant que la durée de la retenue s'impute sur celle de la garde à vue.

Après l'instauration de cette heure limite et après la création de l'Office Central pour la Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants (OCRTIS) pour remplacer la PJ dans le domaine des stupés, il a même été question à un moment donné de fixer cette heure limite à 23H. Heureusement cette fois-là, notre hiérarchie n'a pas cédé...

Mais l'OCRTIS est rapidement parvenue à améliorer ses conditions de travail puisqu'il a été décidé il y a quelques mois seulement que les remises se feraient désormais au commissariat central de Cayenne.

Pour faire court, alors que les vols sur lesquels nous travaillons sont en début de soirée, nous avons encore perdu 30mn, soit le temps de trajet entre l'aéroport et le Commissariat, pour faire nos procédures, et l'OCRTIS a gagné 1H de travail en moins soit un aller-retour !

Mais le pire est à venir, l'OCRTIS, à qui on ne peut reprocher de monter en confiance vu la tournure des événements, se permet maintenant de nous donner des ordres et de nous dire comment travailler !

Depuis une bonne semaine maintenant, quand il y a plusieurs affaires un même soir, ces messieurs ne souhaitant se déplacer qu'une seule fois de leur lointain bureau de l'OCRTIS vers le Commissariat, (1,7 km de distance... en voiture) fixent des heures de remise en dehors de leurs heures de repas avec maman (19H-21H, encore 2H de moins par jour sur leur permanence de 48H) et en fonction de la probabilité d'une autre affaire réalisée par les autres équipes en service, qu'elles soient de la BSE, mais aussi de la BSI !

Très clairement, comme c'est arrivé la semaine dernière, même si une équipe a la chance de faire une procédure de retenue tôt dans l'après midi, vers 15H, mais qu'une autre équipe en fait une vers 20H et ne peut remettre qu'à 23H ou minuit, l'OCRTIS fera tout simplement attendre la 1ère équipe jusqu'à 23H ou minuit, quitte à garder une personne en retenue douanière sans raisons, et fragiliser la procédure.

Si vous leur faites savoir que vous ne souhaitez pas garder sans aucune raison une personne avec plus de 8,5KG de cocaïne, pour ne pas risquer de voir « tomber » en justice votre procédure, ils n'auront pas de honte à vous dire « tu n'as qu'à faire une audition ! ».

Oui oui ,vous avez bien entendu, ils nous disent comment travailler !

Par contre attention à ne pas froisser la susceptibilité de ces messieurs ou de leur montrer quelque résistance que ce soit, car après vous avoir fait un grand sourire ils écrivent à votre hiérarchie (divisionnaire, chef de POC ...) et passe directement un coup de téléphone au Procureur de la République pour se plaindre de vous !

Mais la limite a été franchie ce week-end quand « l'élite » de la police a agressé verbalement et provoqué physiquement un chef d'équipe de la BSE Cayenne Aéroport.

L'OPJ en question, c'est permis lors d'une remise, de traiter de « folle » la chef d'équipe, et en se dressant de sa chaise devant elle d'un seul bond, lui à ordonner en élevant la voix de sortir du bureau, « tais toi », « je vais te refaire faire ta procédure » ...et a dit à plusieurs reprises aux trois autres collègues présents « sortez la de là ».

Nous ne venons pas au boulot pour nous faire insulter, ni par les usagers, ni par les infracteurs et encore moins par les « collègues » de la Police.

STOP, les limites ont été allégrement franchies, il est grand temps d'agir et vite !

DELAUR. N



Un directeur général des douanes, entre deux décisions de restructurations, d'abaissement des budgets de fonctionnement, trouve dans son bureau une lampe magique. Un génie sort et déclare : « Merci tu m'as libéré. Qu'est ce que je peux faire pour toi? » Le DG demande : « Peux tu ressusciter mon grand père ? » Le génie répond : « Ha ça non, je ne peux pas, seul le tout

puissant le peux, mais demande moi autre chose ». Le DG demande : « Bon alors aide moi à pérenniser notre administration et ses agents ! » Le génie répond : « Bon je vais voir ce que je peux faire pour ton grand père !!! »

Comme longue est la route de l'Ouest parfois

Serait-ce un rêve ? Un mirage ?

Non, non c'est bien réel, il y a eu du renouveau sur St Laurent ! Petit bilan :

-Un point sur la TPCI et surtout niveau matériel ! On a enfin du matériel pour effectuer nos séances de TCPI. Après de multiples relances pour signaler le manque criant de matériel, on est doté du nécessaire. Un petit point avait été fait avec le moniteur.

La BSE de SLM disposait de seulement 3 « blue gun » (arme factice), 3 paires de menottes d'entraînement et 4 boucliers (prêtés par un autre service) et aussi.....euh en fait non, c'est tout ! Les agents et surtout les moniteurs ont dû se débrouiller avec cela depuis de nombreuses années. Nous avons maintenant en plus 4 casques, 4 gants de boxe , 4 gants de ju-jitsu, 4 pattes d'ours et 4 protège-tibia. Cela nous permettra d'effectuer des formations d'un niveau supérieur en TPCI pour les volontaires, certains niveaux étant obligatoires pour utiliser le bâton de défense.

Le moniteur attend encore 3 armes factices 3 menottes d'entraînement et 3 bâtons en mousse. Et vous n'allez pas le croire, c'est « en cours » d'acheminement (en cours depuis un petit moment...)

-Un autre point sur le local social. Les travaux sont en partie finis !!Et oui vous avez bien lu ! Plus besoin de s'asseoir sur les genoux des collègues pour prendre un café. La pièce est suffisamment grande pour accueillir tout le monde. Allez encore un petit effort pour avoir l'ameublement nécessaire et surtout adapté et on sera au top !

-Le local féminin a ouvert ses portes aussi ! Mesdames, n'ayez plus peur de venir à St Laurent. Promis personne ne regardera par la serrure !

Merci et bravo à ceux qui ont relevé ce challenge ! Mais pourquoi de si longues années avant d'avoir ces avancés ?

Comme quoi il ne faut jamais baisser les bras, quand il y a du positif il faut savoir le dire et sur St Laurent cela fait du bien d'en avoir.

Soufflerait- il un vent nouveau sur St Laurent?

On espère maintenant que ce nouvel élan ne s'essouffle pas trop vite...

La RAFP progrès social ou grosse arnaque ?

C'est quoi ?

Le Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) est un régime **obligatoire, par points**, institué au *bénéfice des fonctionnaires* (titulaires et stagiaires) de l'État (civils et militaires), territoriaux et hospitaliers, ainsi que des magistrats. Il concerne environ 4,5 millions d'agents. Il a été mis en place au 1^{er} janvier 2005.

Comment ça marche ?

1 – Chaque mois une certaine somme est prélevée sur votre fiche de paie pour acheter des points rafp (financés à parts égales par le salarié et l'employeur pour 1 % du salaire brut chacun).

2 – A l'âge légal de départ à la retraite (62 ans), vous bénéficiez d'un complément de retraite rafp.

Combien vais-je toucher ?

Si le nombre de points acquis au jour de votre départ en retraite est supérieur ou égal à 5 125 points (ce qui sera le cas pour la majorité d'entre nous), le calcul est le suivant :

rente annuelle (brute) = Nombre de points x Coefficient de majoration x valeur de service du point

La démonstration par l'exemple, à partir d'un cas concret

éléments de calcul

— né en 1960

— départ en retraite en 2017 (surv)

— nombre de points rafp acquis fin 2017 = 7107 (pour une valeur d'achat de 7681,86 euros *)

* précisons que le prix d'achat du point est variable, il a augmenté de 20 % : 1 point rafp valait 1 euro en 2005, il vaut 1,20 euros en 2017.

calcul

rente annuelle (brute) = Nombre de points x Coefficient de majoration x valeur de service du point*

rente annuelle (brute) = $7107 \times 1 \times 0,04487$

rente annuelle (brute) = 318,89 euros (soit 26,58 euros par mois)

évidemment, il lui faudra attendre son 62^e anniversaire pour être rentier (oui, parce que pour la rafp 26,58 euros/mois c'est une rente !)

* autre précision, la valeur de service du point est également variable, bizarrement, elle n'a augmenté que de 12 % depuis 2005.

Pour résumer

- entre 2005 et 2017 le compte rafp de l'agent a été abondé de 7681,86 euros (moitié salarié + moitié employeur)
- en 2022 (à l'âge de 62 ans) il percevra une rente de 26,58 euros/mois (318,89 euros/an)
- en 2046 à raison de 318,89 euros/an, il aura récupéré son versement initial de 7681,86 euros (en euros constants !)
- à partir de 2047 c'est tout bénéf ! À lui la belle vie ...

Sérieusement on peut se poser des questions sur l'utilité d'un tel système pour le prétendu **bénéficiaire**, puisque cela revient à lui ponctionner tout au long de sa carrière une certaine somme et à la lui restituer au compte goutte des années plus tard, sans aucune plus value .

Qui en profite vraiment ?

En fait , à qui profite une telle « usine à gaz » ? Je serais tenté de répondre à l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) puisque c'est lui qui gère le régime (son directeur, son conseil d'administration, ses sociétés de gestion privées ...)

C'est le **seul fonds de pension français**, il contient tout de même 26 milliards d'euros dont nous avons été spoliés.

À l'heure où le gouvernement veut, sous prétexte d'équité intergénérationnelle, privilégier un système de retraite par point, je vous laisse imaginer la catastrophe que l'on nous prépare.

Vous voulez en savoir plus ?

Je vous invite tous à aller sur le site internet de la RAFP pour calculer la prestation à laquelle vous pourrez prétendre (simulateur) et son coût (espace personnel).

Source : <https://www.rafp.fr/>

DELAUR . A

A large, bold, blue graphic of the number '40%' with a percentage sign, centered on the page.

Les 40 % de vie chère en Guyane sont régulièrement remis en cause par le gouvernement car la vie n'y serait pas plus chère de 40%... Selon le dernier rapport sorti de leur chapeau la vie y serait plus chère de 13%... Bon, eh bien, allons donc vérifier cette info...

Nous avons réalisé une liste de courses pour une famille moyenne, avec la gamme de produit U qui sont ni des produits de marque ni des produits discounts. Pour comparer : un magasin Hyper U en France et LE super U de Saint Laurent. La liste de courses prise comme référence : œuf, huile d'olives, riz, pâtes, purée, moutarde, beurre, papier toilette, gâteaux secs, lessive, café, chocolat, céréales, gâteaux apéritifs, yaourt, shampoing, gel douche, dentifrice, farine, viande hachée, jambon, lardons, crème fraîche, fromages, vin, gâteaux sucrés, lait, du jus d'orange.. En gros, une quarantaine d'articles du quotidien sont pris comme base de comparaison.

Le magasin en France métropolitaine affiche un ticket de caisse d'environ 97€ !
Le magasin à Saint Laurent du Maroni affiche un ticket de caisse d'environ 138!
A très peu de chose près, pour les mêmes produits.

Un petit calcul simple sans être très bon en maths on arrive à 42%!!! On reste en plus dans des produits du quotidien et selon la taille du foyer il faut souvent retourner au magasin pour remplir les frigos et les placards!!
Apparemment manger en Guyane coûte moins cher!!! Oui si on mange du Kwak et des bamis tous les jours ! Mais si on varie notre alimentation les prix ne sont pas du tout les mêmes !!!

En période de fête en plus, est ce que l'on parle des prix des billets d'avion pour pouvoir passer les fêtes en famille ? Comparativement en métropole pour aller voir sa famille, selon le site internet mappy, en imaginant un des plus gros éloignement Dunkerque-Marseille par autoroute 170€(ce qui est très cher aussi...), les prix entre Cayenne et Paris pour les fêtes!! combien ?? 1000€, au moins et par personne!!!
Combien de pourcentage en plus ??

Donc non, les suppositions du gouvernement attaquant les 40 % des fonctionnaires ne sont pas acceptables. Ne faisons pas l'autruche lorsque le gouvernement annonce ce genre de choses !

On ne parlera pas de la journée de carence qui est réinstaurée. Mais ne vous inquiétez pas, les fonctionnaires ont trop d'avantages par rapport au privé, on passera d'ici peu à trois jours de carence !! Oui oui, ils en parlent déjà. Normal trop peu de gens ont dit non quand il le fallait !
Pourquoi le gouvernement s'arrêterait sur sa lancée de suppressions d'acquis ? Il faut uniformiser public et privé !! Pas de problème, nous douaniers, seront bientôt mis en concurrence avec les douaniers roumains. Ils font bien plus d'heures et sont biens moins payés ! Le pied total !

F. MENARD

DOUBLE CARTON ROUGE :



MIRACLE A REBARD

(plus fort que la multiplication des pains, voici la multiplication des mètres carrés)

Ce petit miracle est à porter à l'actif du service central de l'EPA Masse qui n'éprouve aucun scrupule à facturer des loyers prohibitifs sur la base de surfaces habitables virtuelles.

Faisant fi des avertissements de notre service régional de la Masse et de son président, le service central maintient les paramètres actuels de son nouveau logiciel de gestion des loyers « ULIS » en sachant qu'ils sont parfaitement farfelus (on peut ainsi constater, entre autres, qu'un T4 ferait 122 mètres carrés de surface habitable (au lieu de 79 mètres carrés réellement) et donc qu'il serait plus grand qu'un T5 (115 mètres carrés avec deux pièces supplémentaires) !

Là où le bât blesse, c'est que l'ancien logiciel calculait le loyer selon différents paramètres, alors que le nouveau le calcule en fonction de la surface (6,89 euros/m² pour Cayenne I et II). Donc les heureux locataires de T4 bénéficient de 43 m² virtuels pour la modique somme de deux cent quatre vingt seize euros (6,89 x 43). merci qui ?

Il est vrai que depuis que les méchantes fées de la cour des « comtes » se sont penchées sur le berceau de l'établissement, avec la volonté d'éradiquer le logement douanier, les mesures excessives prises pour leur plaisir se succèdent.

Généralisation du dépôt de garantie cumulé avec le maintien de la première mise de masse, augmentation sauvage des loyers de 3 % (variation de l'indice de référence des loyers pour 2017 = 1,05%) alors que la loi de finance pour 2018 préconise même une baisse du logement social, introduction d'une charge supplémentaire de 3 % pour récupération sur travaux, un objectif de loyer explosé (il avait été fixé arbitrairement au niveau supérieur du prêt locatif aidé d'intégration soit 5,97 euros/m²).

Il ne fait décidément pas bon être locataire à la Masse, d'autant plus que toutes ces augmentations seront largement aggravées par la **non-revalorisation** du point d'indice et le report d'application du PPCR.

Et après, on s'étonne d'une « attrition lente du parc » !!!

PS : Le titre auquel vous avez échappé « heureux qui comme ULIS a fait un bon métrage »



ET ENCORE AU SUJET DE LA MASSE ...

Quelle joie d'arriver à St Laurent après de longues heures de vol et de route et de découvrir son nouveau logement masse, une maison historique avec une belle vue sur le fleuve et des températures généreuses. Mince, il fallait s'arrêter à la porte et ne pas rentrer. Car l'intérieur donne pas envie du tout ! L'extérieur pas terrible non plus, les façades refaites à « neuf » toujours aussi sales à cause des chauves souris (oui aucun travaux de réalisé à ce niveau depuis le temps).

L'ancien collègue n'est pas cool d'avoir laissé la maison comme cela... Attends on va voir l'état des lieux de sortie transmis à la DR en août 2017...

Niveau du logement sur l'échelle de 1 à 4 ? Pour plusieurs zones de la maison c'est bien écrit 4, donc des travaux à prévoir. Est-ce que l'administration a prévue ?? roulement de tambour...bien évidemment non !!!

Résultat des courses les agents qui arrivent en payent les fruits. Ils doivent s'organiser à la dernière minute, faire une colocation à 3 personnes dans un T2. Bien sympa le collègue qui accepte de les recevoir dans ces conditions. Mais une fois de plus c'est aux agents de se débrouiller pour trouver une solution. Alors certes les travaux sont en cours mais cela ne sera pas fait tout de suite. Il va falloir se serrer encore un peu, peut être que le directeur voudra bien trouver une place dans sa villa de fonction au bord de la plage avec piscine ?

F. MENARD

Organigramme Section SNAD-CGT Guyane

Secrétariat

Secrétaire : DELAUR Nicolas
1er adjoint : CAYEUX Pierre
2nd adjoint : MENARD Florent

Trésorerie

Trésorier : Marie Amandine
1er trésorier adjoint : BECHIRI Charles
2nd trésorier adjoint : CAYEUX Pierre

Elus Section SNAD-CGT Guyane

CAPL C1

Titulaire :
Loupeda Éliane

CAPL C2

Titulaire:
Delaur Nicolas

CAPL ACP1

Titulaires:
Raquil Roland
Gilet Isabelle

CAPL ACP2

Titulaire:
Tahé Raphael

Supplément :
Ben Taleb Youssef

Supplément :

Suppléments :
Pierre Philippe
Baron Claude

Supplément :
Suerinck Frederick

CTSD

Titulaires :
Delaur Nicolas
Ane-Lauret Denis
Cayeux Pierre

CDAS

Titulaire :
Ane-Lauret Denis

EPA MASSE

Titulaires :
Delaur Nicolas
Suerinck Frédéric

Suppléments :
Menard Florent
Loupeda Eliane
Parenteau Marc

Supplément :
Delaur Nicolas

Suppléments :
Ureta Esteban
Pierre Philippe

CHSCT

Titulaire: Raquil Roland
Supplément: Delaur Nicolas

MDD

Délégué Régional:
Gilet Patrick

ODOD

Délégué Régional :
Delaur Nicolas

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Service :

Branche :

Grade :

Indice :

Adresse :

Résidence :

Date et signature :